

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2023

Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / RIOU J. / PELLEGRIN R./ CHEVAT L./ BERNARD A. / BAUDRAND /

Excusés : ROBERT G. / TEILHAS-BALME V. / BARDINE L. / GRANDJEAN L.

Alain BERNARD ouvre la séance à 19h30, présente le compte rendu du mois d'avril. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

Le maire précise que deux nouveaux points ont été ajoutés à l'ordre du jour, les élus en ont été informés par courriel : DIA et DM.

✓ Conseil d'Ecole du 15.06, cpte rendu par S.ASCARI

Année écoulée assez difficile ; cpte tenu des absences répétées de l'enseignante, la classe de CE2 a connu 8 remplaçants différents ce qui a inquiété les parents d'élèves. Une réunion avec l'Inspectrice d'Académie a lieu, elle s'est voulue rassurante et pour favoriser le dialogue, un échange plus régulier des cahiers de cours et de liaison a été convenu. S.ASCARI rappelle que les enseignants remplaçants sont des personnes formées et que le programme est respecté. La rumeur persistante insinuant un niveau scolaire relativement bas à St Lager Bressac n'a jamais été prouvée. Mme DE OLIVEIRA a précisé que le CE2 n'est pas une classe de nouveaux apprentissages, c'est un niveau de répétition des acquis.

Harcèlement scolaire : l'éducation civique est remise au programme. Les enseignants ont des formations avec des psychologues.

Départ de Stéphanie ROUSSEAU ; à ce jour son remplaçant n'est pas connu. La répartition des élèves et des classes est inchangé pour la prochaine rentrée.

183 élèves 19 PS / 26 MS / 27 GS / 19 CP / 18 CE1 / 22 CE2 / 27 CM1 / 25 CM2 – Alain note que les effectifs sont relativement réguliers depuis quelques années et que les classes sont homogènes.

Lecture de la liste des enfants domiciliés à St Lager mais encore non-inscrits : les parents ont déménagé en cours d'année / certains parents ont plus de facilité à scolariser l'enfant à proximité de leur lieu de travail.

Des parents pensent retirer leur enfant du RPI : attention à surveiller les effectifs. Attention à instaurer le dialogue, dès qu'un problème surgit, ne pas hésiter à en parler aux instituteurs et/ou aux élus.

Surveillants école : des propos rudes sont relevés par les parents ; il est à noter que les enfants sont eux-mêmes parfois très difficile à gérer : violence et grossièreté.

Programme sorties mené à bien cette année : découverte des gorges de l'Ardèche, travail et matière à partir de cette sortie ; très beau travail d'illustration réalisé avec Fabienne BRANDT.

Représentation théâtrale dans la salle des fêtes (déjà présentée à la fête des écoles) mais cette fois pour les parents uniquement. (classe de Nathalie)

Rencontre enseignants du RPI et agents municipaux en charge de la cantine et de la garderie : les RDV sont pris.

✓ Eclairage public

Courrier de la mairie de St Symphorien : ils pratiquent déjà l'extinction de l'éclairage public au village, ils souhaitent la même mise en place pour Brune. Le CM est favorable à l'unanimité mais préfère 22h-6h à 21h-6h. Une réponse sera donnée en ce sens.

Le débat sur l'éclairage public relatif à l'ensemble de la commune reprend ; la commune possède 38 luminaires dont 8 pour le stade. Il y a plusieurs mois, des renseignements avaient été pris pour le village de St Lager mais un seul circuit régit l'ensemble ; Un technicien du SDE a rencontré M. le Maire pour faire le point : dans une mesure d'économie, il propose de remplacer l'éclairage désuet par du LED (sur RD2 et au Planas)

ainsi que la mise en place d'un programmeur pour l'extinction nocturne (un devis sera proposé et présenté au prochain CM.)

✓ Trésorerie : nomenclature M57

Il est donné lecture au Conseil Municipal des nouvelles normes en matière de nomenclature en ce qui concerne le budget principal, M14.

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), la M57 a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Il est un pré-requis à la présentation d'un compte financier unique.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal à compter du 1er janvier 2024.

Les budgets annexes des services publics industriels et commerciaux (eau, assainissement collectif et non collectif, transports urbains, budgets énergies (photovoltaïque, parking, ...) continueront d'utiliser la comptabilité M4 et ses déclinaisons.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal est invité à bien vouloir adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégée, pour le budget principal de la commune de SAINT LAGER BRESSAC à compter du 1er janvier 2024.

Résultat du vote : 10 Pour, à l'unanimité des présents.

✓ **Reprise Concessions**

Inscrit à l'ordre du jour, ce point est reporté en septembre du fait de l'absence de V. TEILHAS BALME, qui a travaillé sur ce dossier.

✓ **DM1 Commune**

Il est donné lecture des mouvements à effectuer au chapitre 204 afin de régler l'achat du terrain adjacent à la bibliothèque.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

COMMUNE Dépenses Investissement

	Article	Désignation	Budget primitif	Décision modificative	Montant après DM
Chapitre 23	2313	Construction	843 651.45	- 27 022.87	816 628.58
Chapitre 204	2041412	Bâtiment et installation	19 946.36	+ 27 022.87	46 969.23

✓ **DIA**

M. le Maire donne lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme concernant la vente des propriétés suivantes:

- Parcelles aux Communaux cadastrées ZA 168, 618 m² / ZA 172, 1495 m² / ZA 176, 314 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de renoncer à ce droit de préemption concernant lesdites propriétés.

✓ **Participation frais d'entretien Station Epuration St Symphorien**

M. le maire rappelle que la commune de St Lager Bressac a signé en 1998 une convention de participation aux frais d'entretien de la station d'épuration de St Symphorien sous Chomérac et des réseaux afférents. Il rappelle aux élus présents que la participation communale est proportionnelle aux foyers de Brune raccordés sur ce réseau. D'importants travaux ont été réalisés ces deux dernières années, il s'agit de faire évoluer ladite convention afin d'y inclure ces travaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte et valide cette nouvelle convention, autorise et Charge le Maire de signer ladite convention.

✓ **SDE07 : Fonds VERT**

La commune de SAINT LAGER BRESSAC a la possibilité de s'inscrire à un audit énergétique ; cet audit générerait un droit à subvention de l'état appelée Fonds Vert afin d'isoler les bâtiments municipaux. S.ASCARI rappelle que bon nombre de bâtiments ont été isolés (laine de verre dans les combles) Une étude plus affinée pourrait néanmoins permettre une meilleure isolation des bâtiments restants. (camping / Plaine/ Local technique / bibliothèque / école/ boulangerie). Le CM, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'engagement de cet audit.

✓ **Adressage**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération « Adressage » en 2019-20 : une commission communale avait été formée, avait répertorié et dénommé toutes les voies communales et chemins ruraux, avait dénombré chaque logement. Une nouvelle demande d'adressage a été reçue en mairie. L'accès à cette propriété rénovée est existant mais faute de logement, la voie n'avait pas été encore répertoriée. Le Conseil Municipal décide de dénommer cette voie « Impasse des Chaix ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte et valide cette nouvelle dénomination de voie.

✓ **Piscine Municipale**

L'ouverture était le 17 juin, quelques fuites au local techniques ont été signalées. La commission s'est réunie le 26.06, la vanne qui fuyait a été changée mais à nouveau cassée au montage. Elle sera réparée. Les scolaires de St LAGER et St BAUZILE bénéficient de l'établissement chaque après-midi, la surveillance est assurée par Francis LEMOINE, diplômé BEESAN, habilité pour le faire.

Un terminal CB permet aux usagers de payer par carte, il n'y a rien à signaler, cela fonctionne parfaitement.

✓ **Personnel, commission le 27.06 à 18h45, cpte rendu par J. VINCENT**

Véronique SPRUYTTE a été reçue par Mme VINCENT, elle est satisfaite du poste occupé, un nouveau contrat lui sera proposé dès la rentrée scolaire.

Alexis VIOUGEAS : ce jeune administré avait déposé son CV en cours d'année, un CDD lui est proposé les deux dernières semaines d'août au poste technique entretien de l'espace vert et des bâtiments.

Yann ROUBI est en arrêt jusqu'au 4 août, son arrêt devrait se prolonger encore plusieurs mois.

RIOU Gérard a été sollicité pour le remplacer ; il répond aux critères du contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) contrat aidé d'état. Partie intégrante du Plan de Relance, ce dispositif est destiné à favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi dans un contexte de relance économique.

Ainsi, les employeurs du secteur non marchand peuvent bénéficier d'une aide financière lorsqu'ils recrutent

une personne reconnue travailleur handicapé. La commission propose d'activer ce contrat qui pourrait être d'une durée de 9 mois, renouvelable une fois. Le taux maximum d'aide financière repose sur un contrat de 26h (taux 45% du montant du salaire brut) La commune s'engage quant à elle à permettre à l'agent de faire des formations dans le cadre de son activité pour ainsi performer ses compétences. Les élus, 9 voix Pour, 1 Abstention, charge le maire de proposer ce contrat à M. RIOU pour 26h/semaine, autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

✓ **Congés d'été**

Technique : Philippe FENOUIL : du 24.07 au 14.08 / Andy VERGNON : fin contrat 28.07 (une réception au jardin des 3 logements de Brune, route d'Ozon, est programmée pour valoriser le travail de ce jeune et le remercier pour l'ensemble de son temps d'apprentissage.

Administratif : Angélique / Victoria / Gwénaëlle, les dates ne sont pas encore fixées, les agents feront en sorte de se positionner de façon à maintenir une présence en mairie.

Fermeture mairie : certains élus évoquent la question de fermeture de la mairie comme chaque année aux alentours du 15 août ; une discussion s'engage sur la pertinence d'une fermeture dans la mesure où les agents sont à présent au nombre de 3 au secrétariat. La décision sera prise lorsque les trois agents auront indiqué leurs congés.

✓ **PCS : Plan Communal de Sauvegarde**

La société Cyprès poursuit son travail d'élaboration, déjà 3 réunions de réalisées. La personne a identifié les risques sur la commune (séisme, nucléaire, incendie, inondation, transport de matières dangereuses) ; une fois les risques identifiés, quelles sont les solutions à mettre en place ? quelle alerte ? quels moyens ? Un livret « DICRIM » sera créé et mis à disposition de la population. Prochaine réunion le 25 juillet. Au CM de septembre, soit le 26, cette personne viendra présenter son travail aux élus.

✓ **ACCA**

Une benne communale sera mise à disposition de l'association de chasse pour ranger leur matériel (piquets/clôtures), cette benne sera disposée au nord du bâtiment local technique. Une prise électrique est nécessaire pour recharger les batteries, un branchement sera envisagé depuis le local. J. VINCENT annonce la nouvelle présidence de l'association : Mme Laura RIOU.

✓ **Commission Economique, cpte rendu de N. STOFFT**

Demande d'un nouvel emplacement, Mme Cécile SEKSAF fabrique et vend des "kokedamas" : sphère de terre sur laquelle s'épanouit une plante (art japonais). Elle s'installera à gauche du chalet lorsqu'on lui fait face, tous les jours du 1/07 au 31/08/23.

Pauline PAPIN : Occupation 10 m², 17 journées.

Ardèche PIZZA Mathieu RIBEYRE : occupation La Neuve les dimanches soir et lundis soir suite au départ de Merveillous PIZZA Julien REYNOURD le 10 juillet.

Sophrologie, salle des fêtes : Départ de Mme Blandine MAZET, nouvelle demande de Mme VALETTE.

Demande d'installation de cirque : affaire classée sans suite.

✓ **Divers**

Association Le Groupe D'Animation : Bilan du Bal de la St Jean, totale réussite, plus de 1000 personnes. EDL cour de l'école : RAS.

Commission Intercommunale Jeunesse, cpte rendu S.ASCARI : Réunion avec MJ LAUSSEL, Réunion Le Teil / Cruas – Samuel BRUNIER propose de contacter les associations du village. M.ASCARI a proposé de contacter les présidents des associations Le Moto Cross / Le Groupe d'Animations.

Multi Accueil : ALSH / rencontre M. BOYER et Mme LAUSSEL le 4 juillet en mairie. Discussion sur la participation de la CCARC – frais de chauffage / d'eau et d'électricité/ équipement spécifique.

Cantine : Réunion MEYSSE, cpte rendu S. ASCARI : bilan de l'année écoulée, absence / départ du personnel ; 3 groupes de travail production / logistique / administratif, 1300 repas scolaires servis chaque jour. Lancement marché (16 lots) spécifique aux petits producteurs locaux. Communication sur le gaspillage. Proposition de M. VEYRAC, usage de serviettes en tissus.

Garderie tickets : proposition paiement au mois. Les maires de St Vincent de Barrès et St Bauzile s'inquiètent des risques de non-paiements.

PAV (Points d'apport volontaire) : Certains resteront en aérien, d'autres en semi-enterrés (village / Brune / La Plaine / RD322). Si le terrain est privé, une convention sera proposée au propriétaire. PAV à côté propriété MERLE : un débat s'engage, d'autres lieux paraissent plus adéquats. Sur Parcelle P.COMBE, aux Blaches : convention à créer. Camping : à supprimer cause doublon avec PAV sur RD 322.

CCAS : repas envisagé le WE du 21-22 octobre.

Jet D'Encre : salle réservée pour représentation les 6-7-8 octobre 23.

Fête Voie Douce : 23 septembre 23.

Moto Cross : 17 septembre 23.

Bulletin / site Internet : réunion le 10 juillet à 20h00 PS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.